

# Ciblage et efficacité des subventions pour les habitats semi-naturels

29 mai 2026

Dans sa stratégie pour la biodiversité à l'horizon 2030, l'Union européenne se donne pour objectif de consacrer 10 % de la surface agricole utilisée à des éléments de paysage « à haute diversité » tels que les haies, les jachères ou les prairies permanentes. Dans un article publié en avril 2026 dans *Ecological Economics*, des chercheuses estiment le montant des subventions aux agriculteurs nécessaire pour atteindre cet objectif, pour des régions agricoles slovènes.








Dans le cadre d'une « [expérience de choix discrets](#) », plusieurs cartes à options sont présentées à chacun des 477 agriculteurs enquêtés. Chaque carte propose trois choix correspondant à des combinaisons distinctes de montants de subventions et de surfaces en habitats semi-naturels exigées en retour (figure). Le traitement économétrique des réponses permet d'estimer la somme minimale nécessaire pour que les agriculteurs acceptent de mettre en place une quantité donnée d'habitats semi-naturels sur leur exploitation.

**Exemple de carte à choix présentée aux agriculteurs enquêtés**





## CHOICE SET

	OPTION A	OPTION B	OPTION 0
<b>FALLOW LAND</b> <small>arable land not to use between February 11 and June 10</small>	 <b>0 %</b> <small>of arable land</small>	 <b>5 %</b> <small>of arable land</small>	NOTHER, I WOULDN'T ENROLL IN SUCH A SCHEME.
<b>LANDSCAPE FEATURES</b> <small>hedgerows, solitary trees and bushes, small forest stands and shrubs</small>	 <b>5 %</b> <small>of farm area</small>	 <b>10 %</b> <small>of farm area</small>	
<b>EXTENSIVE MEADOWS</b> <small>without fertilization and grazing, mowing after July 10</small>	 <b>10 %</b> <small>of farm area</small>	 <b>0 %</b> <small>of farm area</small>	
<b>ANNUAL PAYMENT FOR THE WHOLE FARM AREA</b> <small>agricultural land + landscape features</small>	 <b>50</b> <small>€/ha</small>	 <b>150</b> <small>€/ha</small>	
<b>I WOULD CHOOSE:</b>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Source : *Ecological Economics*

Lecture : l'agriculteur choisit parmi les options A, B ou 0. Les options A et B correspondent à des subventions à hauteur de 50 et 150 €/ha, respectivement, en échange d'une certaine combinaison de jachère, d'éléments boisés (haies, bosquets, etc.) et de prairies extensives. L'option 0 correspond au refus de participation au dispositif.

En extrapolant les résultats à dix régions slovènes prioritaires pour la conservation et la restauration des paysages agricoles, les auteures estiment à 137 millions d'euros le montant annuel nécessaire pour que toutes les exploitations de ces régions aient 10 % de leur surface en habitat semi-naturel. Dans la mesure où cela représente 264 % du montant actuellement consacré à l'éco-régime et aux mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) de la politique agricole commune en Slovénie, elles considèrent peu réaliste une telle dépense publique. Elles montrent cependant qu'il est possible d'atteindre à moindre frais l'objectif de 10 % au niveau paysager, en se concentrant sur les exploitations prêtes à mettre en œuvre davantage de surfaces de ce type pour des contreparties financières plus faibles. En particulier, en élevant à 20 % la part des surfaces en habitat semi-naturel requises au niveau des fermes, la valeur cible de 10 % à l'échelle du paysage

serait atteinte, avec la participation de 50 % des exploitations, ce qui nécessiterait seulement 10 % du budget dédié à l'éco-régime et aux MAEC.

Les auteures mettent ainsi en avant la plus grande efficacité économique de subventions ciblées, avec des exigences environnementales élevées, par rapport à des paiements plus largement accessibles. Elles soulignent néanmoins l'importance de choisir une échelle écologiquement pertinente pour définir un objectif territorial, et éviter une surconcentration d'habitats semi-naturels dans certains endroits au détriment d'autres.

Valentin Cocco, Centre d'études et de prospective

Source : [\*Ecological Economics\*](#)